



LE MESSAGE DE PARIS¹

Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement

Les participants à la Conférence de Paris sur la biodiversité dans la coopération européenne au développement, 19-21 Septembre 2006

Des engagements à l'action

Du 19 au 21 septembre 2006, plus de 400 participants représentant les gouvernements et la société civile se sont réunis à Paris pour examiner les moyens de mieux intégrer la biodiversité dans la coopération européenne au développement.

Les participants ont exprimé leur inquiétude face au déclin des biens et services fournis par les écosystèmes, déclin qui menace le développement durable et les moyens de subsistance des pauvres. La nécessité de forger des liens plus forts entre la biodiversité et le développement durable a été reconnue par la communauté internationale, y compris par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique qui ont observé que l'objectif en matière de biodiversité devait être atteint en tant que « contribution à la réduction de la pauvreté et au bénéfice de toute vie sur Terre ».

L'Union Européenne fournit plus de la moitié de l'aide mondiale au développement et a fait des efforts considérables pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité, en proposant l'intégration de cette question dans différents secteurs. L'indication la plus récente de l'engagement de la Commission Européenne à améliorer l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement se trouve dans la Communication « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». En 2006, les Ministres de l'OCDE en charge du développement et de l'environnement ainsi que les institutions de l'Union Européenne ont souligné qu'ils soutiendraient les efforts fournis par les pays partenaires pour prendre en compte les considérations environnementales dans le développement et les DSRP. Si la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 vise à mieux intégrer l'environnement dans le développement aux niveaux sectoriel et national, l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement et d'échanges commerciaux reste encore à réaliser.

Pour une action commune sur l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement, les participants ont identifié une série de défis et d'activités:

Défi n°1 : intégration

La coopération européenne avec les pays partenaires joue un rôle central dans l'atteinte des objectifs de développement et de durabilité de l'environnement. Les efforts pour améliorer l'intégration environnement-développement devraient viser à renforcer les politiques et les institutions qui appuient la réduction de la pauvreté rurale.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à soutenir leurs pays partenaires pour :

- Promouvoir un développement rural durable en utilisant la biodiversité comme un atout pour la réduction de la pauvreté, minimisant ainsi les risques et améliorant la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé ;
- Développer et soutenir le recours à des mécanismes de financement novateurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la réduction de la pauvreté ;
- Renforcer la société civile, en particulier les communautés locales et les peuples indigènes, de façon à construire la demande sociale domestique nécessaire à l'intégration de l'environnement et du développement ;

¹ Traduction non officielle.

- Intégrer les questions environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les instruments de politique macroéconomique (DSRP), et suivre les progrès réalisés dans la traduction des politiques en actions.

Défi n°2 : Gouvernance

Des systèmes de gouvernance équitables, transparents et efficaces sont essentiels aussi bien à la réduction de la pauvreté qu'à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les gouvernements ne peuvent ni ne doivent décider seuls du cadre de gouvernance. La gouvernance opère à de nombreux niveaux, de l'international au local. Il est particulièrement important de renforcer les pouvoirs des populations les plus démunies, des communautés locales et des peuples indigènes afin qu'ils contrôlent les ressources naturelles et les biens environnementaux.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats Membres à :

- Incorporer des mesures efficaces dans les Documents de Stratégie par Pays et les politiques sectorielles de façon à renforcer les politiques et les institutions qui soutiennent la reconnaissance formelle des droits des populations rurales et autochtones à gérer les ressources naturelles et à en bénéficier ;
- Rechercher systématiquement des contributions et des opinions venant de la société civile, en particulier des pauvres et des peuples indigènes, de même que les points de vue gouvernementaux, dans la détermination des priorités des programmes d'aide au niveau des pays.

Défi n°3 : Instruments et cohérence des politiques

Appuyer avec succès le développement durable dans les pays en développement aura des conséquences positives directes sur certaines préoccupations domestiques clés de l'UE, telles que les migrations et la sécurité. L'UE a par conséquent besoin de travailler à une plus grande cohérence dans ces domaines.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à :

- Utiliser pleinement les opportunités que présentent des instruments tels que l'appui budgétaire, l'approche sectorielle, etc., pour faire progresser l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement, y compris par le dialogue politique de haut niveau ;
- Encourager l'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques en appui à cette prise en compte transversale ;
- Améliorer la cohérence entre les politiques de l'UE et les accords de partenariat économique en relation avec l'environnement et le développement, le commerce, l'agriculture, la pêche, le tourisme, le transport et les infrastructures ;
- Prendre l'initiative et apporter les moyens nécessaires pour aider les pays partenaires à créer un contexte favorable dans lequel les entreprises soucieuses de durabilité peuvent être des partenaires efficaces dans la mise en œuvre de la conservation et du développement ;
- Soutenir le développement des connaissances et la recherche participative ;
- Agir sur la demande, en particulier par voie législative, pour réduire l'empreinte écologique du commerce et de la consommation européenne sur les ressources forestières et océaniques de la planète ;
- Au niveau international, travailler avec les pays partenaires à une réforme de la gouvernance mondiale ainsi qu'au renforcement du PNUE, des AME et de leurs mécanismes de mise en œuvre.

Défi n°4 : Reconnaissance de la biodiversité dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer

L'UE devrait développer un cadre cohérent pour l'environnement dans les PTOM afin de promouvoir la gestion durable de leur importante biodiversité, et encourager les efforts conjoints avec les Régions Ultrapériphériques en prévoyant les mécanismes de financement adéquats.

La voie à suivre

Les participants ont insisté sur le besoin d'incorporer l'objectif « biodiversité 2010 » dans le cadre des OMD afin de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la coopération au développement. Ils ont également accueilli favorablement l'engagement de la présidence finlandaise de l'UE de soumettre le Message de Paris au Conseil des Affaires Générales et des Relations Extérieures en Décembre 2006.

Les participants ont encouragé le Conseil et le Parlement européens à discuter et à prendre position sur la Communication intitulée « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». En conclusion, ils ont exprimé leur gratitude aux partenaires financiers et au pays hôte pour l'organisation de la conférence de Paris qui a offert un espace de dialogue entre les acteurs de la conservation et du développement du Nord et du Sud.